

Arrêté du 07 décembre 2021 fixant la liste des écoles habilitées à la délivrance d'un titre d'Ingénieur diplômé ;
Vu l'article L642-1 à L642-12 du code de l'éducation ;
Vu l'article D642-1 à D642-13 du code de l'éducation.

Arrêté : 24-11

Article 1^{er} : le jury du PEI-A est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

JURYS 2024-2025	
d'année	
1^{ère} année Lorient	<p>Président : Jean LABOURDETTE Membres :</p> <p style="text-align: right;">Elena LEROUX Ebtissem SASSI Bertrand BANOS Faïçal HAMIDI</p>
2^{ème} année Lorient	<p>Président : Jean LABOURDETTE Membres :</p> <p style="text-align: right;">Elena LEROUX Fanny GUENNOC Bertrand BANOS lehann EVENO</p>
2^{ème} année Vannes	<p>Président : Jean LABOURDETTE Membres :</p> <p style="text-align: right;">Elena LEROUX Denis BONNET Bertrand PATUREAU Luc COURTRAI</p>

Article 2 : Le Directeur de l'ENSIBS, est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le Président du jury organise les convocations et délibérations du jury.

À Lorient, le 26/03/2025
Le Directeur de l'ENSIBS,


 Jean LABOURDETTE
 Jean LABOURDETTE
 ENSIBS

Arrêté du 07 décembre 2021 fixant la liste des écoles habilitées à la délivrance d'un titre d'Ingénieur diplômé ;
Vu l'article L642-1 à L642-12 du code de l'éducation ;
Vu l'article D642-1 à D642-13 du code de l'éducation.

Arrêté : 24-12

Article 1^{er} : le jury du PEI-D INFO du site de Vannes est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

JURYS 2024-2025	
d'année	
1 ^{ère} année	Président : Jean LABOURDETTE Membres : Elena LEROUX Jamal EL HACHEM Régis FLEURQUIN Siham BOUCHELACHEM
2 ^{ème} année	Président : Jean LABOURDETTE Membres : Elena LEROUX Jamal EL HACHEM Régis FLEURQUIN Siham BOUCHELACHEM

Article 2 : Le Directeur de l'ENSIBS, est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le Président du jury organise les convocations et délibérations du jury.

À Lorient, le 26/03/2025
Le Directeur de l'ENSIBS,

Jean LABOURDETTE



Arrêté du 07 décembre 2021 fixant la liste des écoles habilitées à la délivrance d'un titre d'Ingénieur diplômé ;
Vu l'article L642-1 à L642-12 du code de l'éducation ;
Vu l'article D642-1 à D642-13 du code de l'éducation.

Arrêté : 24-13

Article 1^{er} : le jury du PEI-D GIM et PEI-D MT2E du site de Lorient est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

JURYS 2024-2025	
d'année	
1 ^{ère} année	Président : Jean LABOURDETTE Membres : Elena LEROUX Nicolas DECULTOT Géraldine MARTI Constant RAMARD
2 ^{ème} année	Président : Jean LABOURDETTE Membres : Elena LEROUX Nicolas DECULTOT Géraldine MARTI Constant RAMARD

Article 2 : Le Directeur de l'ENSIBS, est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le Président du jury organise les convocations et délibérations du jury.

À Lorient, le 26/03/2025
Le Directeur de l'ENSIBS,

Jean
LABOURDETTE
Jean LABOURDETTE
ENSIBS